

[Rapport d'activité 2019]

[GAL du Pays Gapençais]

[Ce document a été réalisé par l'équipe technique LEADER]

[Mars 2020]



Sommaire

A. Situation du GAL Pays Gapençais	2
1. Contexte actuel	2
2. Rappel de la stratégie du territoire LEADER	2
3. Composition du Comité de programmation	4
B. ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION	5
4. Le territoire du GAL Pays Gapençais	8
C. Animation et fonctionnement du GAL sur l'année 2019	8
1. L'équipe technique	8
2. Les comités	9
3. Les actions d'animation et de communication	10
4. Les formations suivies durant l'année	11
D. Etat d'avancement de la programmation au 31 décembre 2019	11
1. Etat de la programmation globale depuis le début de la programmation	11
2. Etat des paiements global	12
3. Activité de l'année 2019	13
4. Evolution de la maquette financière	17
E. Procédures de supervision et de contrôle	19
1. Supervision et reperformance	19
2. Contrôles ASP	21
3. Autres contrôles	21
F. Démarches évaluatives	21
1. Démarche évaluative obligatoire	22
2. Démarche évaluative complémentaire : évaluation à mi-parcours	23
G. Les perspectives pour l'année 2020	25
1. Perspectives de programmation pour l'année 2020	25
2. Montant estimatif encadré par une aide d'Etat pour l'année à venir :	26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Types de rencontres en 2019	10
Tableau 2 : Etat de la maquette au 31 décembre 2019 (programmation)	12
Tableau 3 : Etat des paiements au 31 décembre 2019	12
Tableau 4 : Les vagues de clôture des AAP en 2019	13
Tableau 5 : Nombre de projets déposés pour chaque vague de clôture en 2019	13
Tableau 6 : Nombre de fiches projets déposées et projets retenus par fiche action en 2019	14
Tableau 7 : Liste des 22 projets ayant été déposés (formulaire de demande de subvention)	15
Tableau 8 : Projets programmés en 2019 sur la 19.2 et 19.3	16
Tableau 9 : Répartition initiale de la maquette financière du GAL	17
Tableau 10 : Répartition actuelle de la maquette du GAL	18
Tableau 11 : Indicateurs récoltés pour dossiers ayant reçu un paiement	22

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du GAL Pays Gapençais	8
Figure 2 : Répartition des temps d'animation, de rencontres en fonction des fiches-actions	11
Figure 3 : Répartition initiale du FEADER en fonction des fiches 19.2, 19.3 et 19.4	18
Figure 4 : Répartition du FEADER en fonction des fiches actions 19.2, 19.3 et 19.4	19
Figure 5 : Répartition de l'enveloppe FEADER en fonction des fiches actions 19.2	24
Figure 6 : Typologie des porteurs de projets	25

A. Situation du GAL Pays Gapençais

1. Contexte actuel

L'année 2019 a été marquée par plusieurs événements pour le Groupe d'Action Locale du Pays Gapençais. Du point de vue logistique pour commencer avec un transfert des compétences restantes du Pays à la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance. Le Pays, suite aux difficultés financières rencontrées lors de l'année 2018, est entré en procédure de dissolution. Il est également à noter un renouvellement complet de l'équipe technique au cours du premier semestre 2019 avec l'arrivée en mars de Julie Mouret, le départ d'Alison Eyraud quelques semaines plus tard et l'arrivée en juillet de Zoé Lécuyer.

Du point de vue de la vie du programme, deux éléments sont à noter. Pour commencer, l'ouverture fin 2018 de l'enveloppe dédiée à la 19.3. Force est de constater que, malgré une mise en place tardive, cette mesure a suscité beaucoup d'enthousiasme sur le territoire avec le dépôt de six soutiens préparatoires et deux dossiers. Ensuite, la mesure 19.2 a été confrontée à une fin d'enveloppe globale. Cela n'a pas empêché le dépôt d'une quinzaine de dossiers au cours de l'année. Néanmoins, en raison de cet engouement, seules deux fiches actions sont encore dotées au 31 décembre 2019.

Parallèlement à ces événements, la vie du programme s'est déroulée sans accroc. Les demandes de paiement sont arrivées de manière constante et plusieurs soldes ont pu être réalisés.

2. Rappel de la stratégie du territoire LEADER

Le Pays gapençais est un espace entre ville et nature, montagnes et vallées, un espace d'interface entre Alpes du nord et du sud, entre Rhône-Alpes et Provence- Alpes-Côte d'Azur mais également l'Italie. Le territoire est un secteur résidentiel attractif qui reste soumis aux anciens phénomènes d'exode rural qui marquent encore certains secteurs du Pays gapençais. Ce territoire constitue un îlot d'attractivité entre les Alpes et la Provence mais présente des déséquilibres internes. Il affiche une surconcentration sur Gap (53% de la population et 70% des emplois) posant des problématiques d'équilibres territoriaux. 85% des flux financiers du territoire sont induits par l'économie présentielle. Le territoire regroupe 54% des emplois des Hautes Alpes et 64 des 100 premiers employeurs départementaux. L'économie territoriale est ainsi dépendante des capacités de dépenses des ménages résidents et des flux touristiques.

Plusieurs problématiques territoriales en découlent :

- ✓ Pression foncière forte autour de Gap et nécessité d'une gestion de l'équilibre entre les différents usages actuels et futurs ; nouvelles mobilités durables dans un territoire peu dense et très polarisé.
- ✓ Arrivée importante de retraités (40% des nouveaux arrivants) et offre d'une capacité d'accueil et de réponse aux besoins de cette population (service, logement, équipements) ; cohésion sociale et intergénérationnelle ; attractivité et maintien des jeunes ménages ; attractivité des entrepreneurs.
- ✓ Capacité d'accueil du territoire (tourisme) et gestion des usages ; réappropriation locale du tourisme et maintien de valeur ajoutée sur le territoire.
- ✓ Gestion durable des ressources naturelles et des impacts divers sur l'environnement et le paysage pour préserver un cadre de vie attractif, une économie touristique.
- ✓ Résilience du territoire aux mutations climatiques, sociétales, économiques (transfert de connaissance et d'innovation ; insertion et réinsertion, formation, développement de savoir-faire ; transition énergétique ; double performance économique et écologique).
- ✓ Cohésion territoriale et gouvernance public-privée favorisant l'intelligence collective.

La priorité ciblée est la promotion du développement économique par la valorisation des ressources. Il s'agit ici de promouvoir un système productif et résidentiel entremêlant les bases économiques du territoire. Un axe complémentaire est le renforcement des territoires ruraux par le maintien et le développement des services, notamment en visant une innovation par une politique dite « des temps ».

La stratégie LEADER 2014-2020 du Pays gapençais repose donc fondamentalement sur la structuration d'interactions entre les bases économiques du territoire. Il s'agit :

- ✓ De créer des richesses (économie productive) ;
- ✓ De capter des richesses (économie résidentielle) ;
- ✓ De faire circuler ces richesses dans le territoire en maximisant la dépense de ces revenus localement (économie présentielle).

Le Pays gapençais mise sur l'organisation d'un système d'interactions entre ses bases économiques et ses territoires pour son développement futur. La complémentarité entre territoires et économies est ici au cœur du système productif et résidentiel.

Quatre axes stratégiques d'intervention permettent de structurer ce système productif et résidentiel :

- ✓ « Être un territoire attractif et visible »;
- ✓ « Être un territoire équilibré et d'accueil »;
- ✓ « Être un territoire valorisant ses potentiels »;
- ✓ « Être un territoire « résilient » anticipant les chocs économiques, sociaux, climatiques » (voir annexe 1 : Plan de développement Pays gapençais).

Le territoire est confronté à des mutations sociales, économiques et politiques. Les plus-values de LEADER seront organisationnelles et stratégiques.

Une plus-value organisationnelle est structurée :

- ✓ Gouvernance : création de commissions thématiques au sein du COPROG, aux fonctions de laboratoires d'idées, de débats thématiques, de conduites d'expertise.
- ✓ Proximité, coordination : mise en place de portes d'entrées déconcentrées avec les intercommunalités membres et partenaires pour mieux informer, diffuser l'information, orienter les porteurs de projets en lien avec la cellule technique LEADER.
- ✓ Intelligence collective : en lien avec les comités thématiques publics-privés, valorisation du SIG comme observatoire au service du GAL (gestion de métadonnées, atlas, suivi-évaluation et restitution).
- ✓ Accompagnement et partenariat : cartographie des compétences d'ingénierie, fiche de suivi des porteurs de projets et parrainage, logique d'action par incubateur coordonnant les ingénieries et instruments financiers de soutien

Une plus-value stratégique : 7 fiches actions sont programmées :

- ✓ Sur le **marketing territorial** (fiche n°1), l'ambition de définir une véritable stratégie et non pas uniquement le financement d'actes de promotion ou de marques éparées
- ✓ Sur **l'accessibilité et l'adaptation des services** (fiche n°2), l'ambition est d'améliorer la qualité de vie des usagers (résidents, entreprises) à la lumière de leurs besoins différenciés, selon leurs temps de vie, leurs pratiques
- ✓ Sur les **nouvelles filières** (fiche n°3), l'ambition est de donner les moyens aux territoires de concourir au développement de filières liées au développement durable ainsi qu'innover en ce sens et développer des savoir-faire
- ✓ Sur les **filières de valorisation des productions territoriales** (fiche n°4), l'ambition est de mieux créer de la valeur économique locale dans un contexte de handicap naturel, de mieux relier les filières complémentaires du territoire
- ✓ Sur la **maîtrise d'usage touristique** (fiche n°5), il s'agit ici d'organiser une véritable mise en tourisme du territoire, de préserver la capacité du territoire à être maître de la valeur économique créée, d'organiser les conditions d'une réappropriation par les habitants, d'assurer la distribution territoriale des richesses possibles
- ✓ Sur **l'ingénierie humaine et financière** (fiche n°6), l'ambition est mieux valoriser les partenariats et compétences, le transfert-diffusion, l'usage des instruments financiers hors subvention
- ✓ Sur la **coopération** (fiche n°7), l'ambition est de tisser des relations interterritoriales pour s'enrichir réciproquement sur les thématiques en lien avec les 4 axes de la candidature mais également pour favoriser des transferts de connaissance, et enfin pour atteindre sur certains sujets des tailles économiques assurant la viabilité.

3. Composition du Comité de programmation

La composition du Comité de programmation devait obligatoirement changer, le transfert du programme à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance étant effectif au 1^{er} janvier 2019. Ce transfert a eu pour conséquence deux changements majeurs : les sièges du Pays ont disparus de la représentation et la présidence, occupée par Mme Francine Michel en 2018, remplacée par M. François Daroux qui a endossé cette fonction suite au vote du Comité de programmation du 31 janvier 2019.

D'autres changements sont également à noter. Pour commencer, ceux liés à un remaniement ou à des élections au sein des structures représentatives. Parmi les organisations concernées, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a connu un changement de représentant avec l'arrivée de M. Lionel Orcière en remplacement de M. Bruno André qui devient suppléant à la place de M. Pierre-Yves Motte. De même pour Coodyssée où la suppléante, Mme Stéphanie Berlinguez, est devenue titulaire et fut remplacée par M. Nicolas Geiger. Le dernier organisme concerné par ce cas de figure est l'ADFFPA.

Les derniers changements à noter consistent en la nomination de représentants à des sièges vacants.

La composition actuelle du comité de programmation est la suivante :

ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Composition en vigueur au comité de programmation du 27/06/2019

Nom Prénom Adresse	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
▪ COLLEGE PUBLIC			
Benoit GOSSELIN	Représentant de la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Titulaire	Membre du conseil communautaire
Laurent DAUMARK	Représentant de la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Suppléant	Membre du conseil communautaire
Richard ACHIN	Représentant de la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Titulaire	Membre du conseil communautaire
Alain FREYNET	Représentant de la communauté de communes du Champsaur Valgaudemar	Suppléant	Membre du conseil communautaire
Jacques FRANCOU	Représentant de la communauté de communes du Buëch Dévoluy	Titulaire	Membre du conseil communautaire
Alain LAURENS	Représentant de la communauté de communes du Buëch Dévoluy	Suppléant	Membre du conseil communautaire
Josette REVOUX	Représentant de la communauté de communes du Buëch Dévoluy	Titulaire	Membre du conseil communautaire
Maurice CHAUTANT	Représentant de la communauté de communes du Buëch Dévoluy	Suppléant	Membre du conseil communautaire
Bernard ALLARD LATOUR	Représentant de la communauté de communes de Serre Poncon Val d'Avance	Titulaire	Président du conseil communautaire
Pierre ROMANO	Représentant de la communauté de communes de Serre Poncon Val d'Avance	Suppléant	Membre du conseil communautaire
Marc BEYNET	Représentant de la communauté de communes de Serre Poncon Val d'Avance	Titulaire	Membre du conseil communautaire
Rose Marie JOUSSELME	Représentant de la communauté de communes de Serre Poncon Val d'Avance	Suppléante	Membre du conseil communautaire
François DAROUX	Représentant la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance	Titulaire	Membre du conseil d'agglomération
Denis DUGELAY	Représentant la communauté d'agglomération gapençaise	Suppléant	Membre du conseil d'agglomération

Rapport d'activité 2019 – GAL du Pays Gapençais

Claude BOUTRON	Représentant la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance	Titulaire	Membre du conseil d'agglomération
Rémi COSTORIER	Représentant la communauté d'agglomération gapençaise	Suppléant	Membre du conseil d'agglomération
Daniel ALLUIS	Représentant le Parc National des Ecrins	Titulaire	
Gérald MARTINEZ	Représentant le Parc National des Ecrins	Suppléant	Maire de Saint Léger les Mélézes
Lionel ORCIERE	Représentant de la chambre d'agriculture 05	Titulaire	Agriculteur
Bruno ANDRE	Représentant de la chambre d'agriculture 05	Suppléant	Agriculteur
Jean-Michel BERNARD	Représentant de la CCIT 05	Titulaire	Membre de la CCIT 05 Commerçant
Laure PELISSIER	Représentant de la CCIT 05	Suppléante	Membre de la CCIT 05 Commerçant
Aude EYRIOUX	Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des HA	Titulaire	Membre de la CMA05
Jean Pierre BRENIER	Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des HA	Suppléant	CMA 05

▪ COLLEGE PRIVÉ

Bruno FAURE	Représentant le conseil de développement du Pays Gapençais	Titulaire	Membre du conseil de développement
Olivier Pauchon	Représentant le conseil de développement du Pays Gapençais	Suppléant	Président du conseil de développement
Robert BESSON	Représentant le conseil de développement du Pays Gapençais	Titulaire	Membre du conseil de développement
Sandrine PERCHEVAL	Représentant le conseil de développement du Pays Gapençais	Suppléante	Membre du conseil de développement ADRETS
Patrick GONNET	Représentant le conseil de développement du Pays Gapençais	Titulaire	Membre du conseil de développement

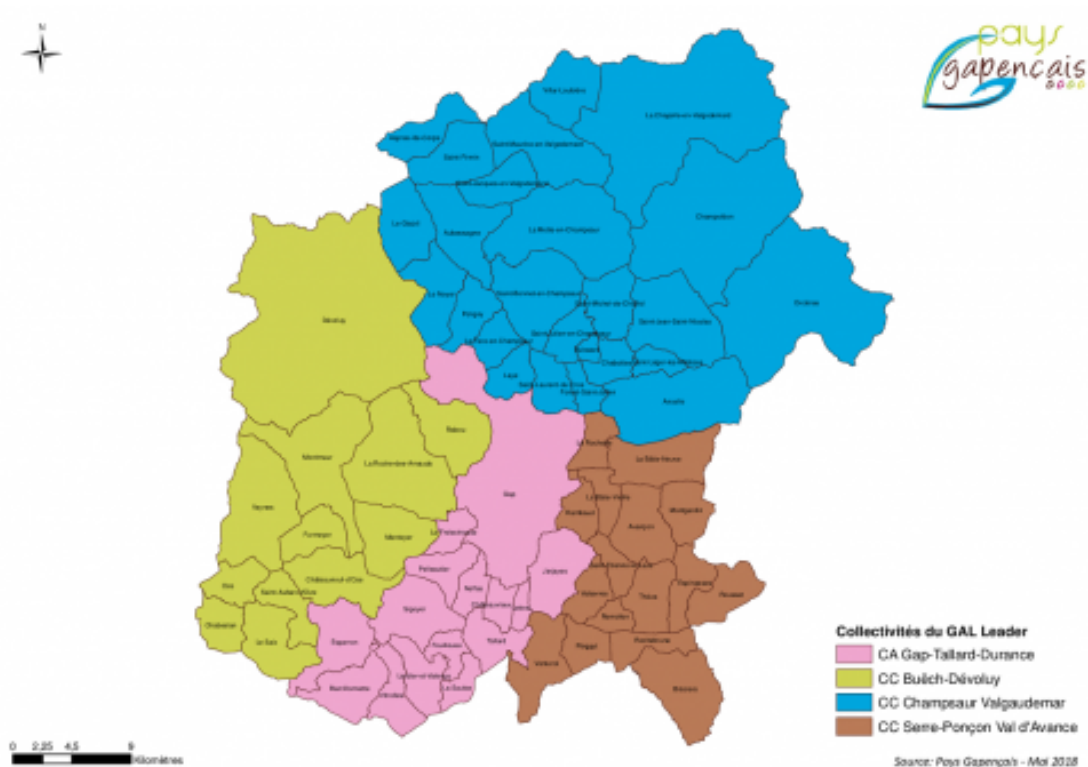
Rapport d'activité 2019 – GAL du Pays Gapençais

Martine MARLOIS	Représentant le conseil de développement du Pays Gapençais	Suppléante	Membre du conseil de développement
Gisèle BERTRAND	Représentant Gite de France 05	Titulaire	Gites
Elisabeth NOEBES	Représentant Gite de France 05	Suppléant	Gites - Centre équestre
Benoit ARTICLAUX	Représentant le Laboratoire Acanthis	Titulaire	Co-gérant
Céline BOUYSSONIE	Représentant le Laboratoire Acanthis	Suppléant	Co-gérant
Jean-Michel MAZET	Président d'Echanges Paysans 05	Titulaire	Salarié Chambre régionale d'agriculture
Delphine SOLER	Représentant Echanges Paysans 05	Suppléant	Gérante de la Fromagerie du Champsaur
Fabienne DARINI	Présidente de l'OT du Veynois	Titulaire	
Michel RICOU CHARLES	Représentant de l'OT du Veynois	Suppléante	
Jacqueline CHAIX	Représentante de l'ADFPA 05	Titulaire	
Angéline VERNISSAC	Représentante de l'ADFPA 05	Suppléante	
Stéphanie BERLINGUEZ	Co-gérante de Coodyssée	Titulaire	
Nicolas GEIGER	Représentant de Coodyssée	Suppléant	
Patrick LIBERATOR	Représentant de l'UPE05	Titulaire	
Bruno PAGLIA	Représentant de l'UPE05	Suppléant	
Jean-Claude EYRAUD	Président UDESS 05	Titulaire	
Jean HORGUES-DEBAT	Représentant UDESS 05	Suppléant	Directeur de l'ADRETS
Pascal BOSCHER	Représentant Professions Libérales-Ingénierie financière	Titulaire	Consultant – APM - Professeur
François BEAUREPAIRE	Représentant Professions Libérales-Ingénierie financière	Suppléant	Consultant - Professeur
Christian HAUPT	Particuliers	Titulaire	Membre de Slowfood 05
Raphaëlle DAUDE	Particuliers	Suppléant	

4. Le territoire du GAL Pays Gapençais

Le périmètre du GAL a quelque peu évolué depuis la candidature LEADER, notamment suite à la réforme territoriale de la loi NOTRE. En 2019, il comprend 68 communes, 3 communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération; 77 272 habitants (Source INSEE 2014).

Figure 1 : Carte du GAL Pays Gapençais



Ce périmètre est cohérent avec celui du Schéma de cohérence.

C. Animation et fonctionnement du GAL sur l'année 2019

1. L'équipe technique

▪ Nombre d'ETP

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'agglomération porte le dispositif LEADER du Pays Gapençais. Cette année 2019 a été marquée par un turn-over complet de l'équipe LEADER car Alison Eyraud a quitté ses fonctions le 31 mars 2019. Julie Mouret est arrivée le 1^{er} mars 2019 et a été rejointe par Zoé Lécuyer le 1^{er} juillet 2019. Une période de tuilage d'un mois a pu se faire ce qui a garanti un suivi normal des projets. Au 31 décembre 2019, l'équipe LEADER est composée de deux personnes à temps complet.

▪ Organisation adoptée

Compte-tenu de l'avancement de la programmation, il a été décidé de créer deux postes similaires et non pas un poste d'animateur.trice et un poste de gestionnaire. En effet, la gestion des 50 projets programmés ainsi que des projets en cours représente une part très importante du

travail et il était indispensable d'avoir deux personnes interchangeables sur la gestion des dossiers jusqu'à la fin de la programmation.

2. Les comités

▪ **Les comités de programmation**

Durant l'année 2019, 5 réunions du Comité de programmation ont eu lieu :

- ✓ Le **31 janvier 2019** : pour le vote du Président du GAL suite au transfert du LEADER à la CAGTD, la programmation financière d'un projet
- ✓ Le **11 avril 2019** : pour valider la nouvelle composition du Comité de programmation, et l'examen de 10 projets en opportunité
- ✓ Le **27 juin 2019** : pour valider la nouvelle composition du Comité de programmation, l'examen de 2 projets en opportunité, voter de nouveaux AAP
- ✓ Le **13 septembre 2019** : pour la programmation financière de deux projets, l'examen d'un projet en opportunité, opérer de nouveaux transferts d'enveloppe, et voter de nouveaux AAP
- ✓ Le **26 novembre 2019** : pour la programmation financière de 7 projets, l'examen de 7 projets en opportunité, opérer de nouveaux transferts d'enveloppe, et voter de nouveaux AAP, présenter l'évaluation à mi-parcours

▪ **Les comités techniques**

Notre comité technique est composé des techniciens des collectivités territoriales, chambres consulaires, techniciens du Parc National des Ecrins et de l'équipe technique du Pays.

Son rôle :

- ✓ Participer à la communication sur le programme en orientant les porteurs de projets vers la cellule Leader
- ✓ Anticiper dans le montage du dossier une mise en relation des partenaires, des projets et des acteurs nécessaires ainsi qu'optimiser les outils d'actions publiques existants
- ✓ Emettre un avis technique des dossiers présentés avant leur passage devant le Comité de programmation pour décision

En 2019, 3 comités techniques ont eu lieu en amont des comités de programmation (12 mars 2019, 11 juin 2019 et 13 novembre 2019).

▪ **Les comités des financeurs**

Leur but est de déterminer le plan de financement des projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable.

Trois comités des cofinanceurs ont eu lieu en 2019 entre l'équipe technique, la Région et les autres cofinanceurs : le 9 juillet 2019, le 13 septembre 2019, le 10 décembre 2019.

La Communauté de Communes du Buëch Dévoluy a continué de participer au cofinancement de projets LEADER. Il s'agit de la première collectivité du Pays Gapençais à intervenir en tant que financeur ponctuel.

3. Les actions d'animation et de communication

▪ L'animation

En 2019, l'équipe technique a participé à 116 rencontres, se regroupant dans les catégories suivantes :

- ✓ **Animation individuelle** consistant en des rencontres entre l'équipe technique du GAL et des potentiels porteurs de projets
- ✓ **Animation collective** consistant en des réunions, majoritairement ciblées sur une thématique de la stratégie, regroupant plusieurs acteurs (entre 5 et 250)
- ✓ **Réunion InterGal / Réseau Rural** organisées par l'AG ou le Réseau Rural Régional permettant de partager un certain nombre d'informations relatives à la programmation
- ✓ **RDV de suivi** des projets consistant en des RDV dont l'objet porte sur des dossiers déjà acceptés par le comité de programmation (considérés donc comme en cours d'instruction ou de réalisation) :
- ✓ **Réunion institutionnelle** qui sont majoritairement des comités de programmation, comités techniques et comités des financeurs
- ✓ **RDV partenaires du territoire** consistant en des rencontres avec d'autres acteurs du développement territorial partenaire (chambres consulaires, intercommunalités, France Active, Plateforme initiative)
- ✓ **Autre**, il s'agit de réunions auxquelles l'équipe technique du GAL participe de façon très occasionnelle (réunion technique FEADER)

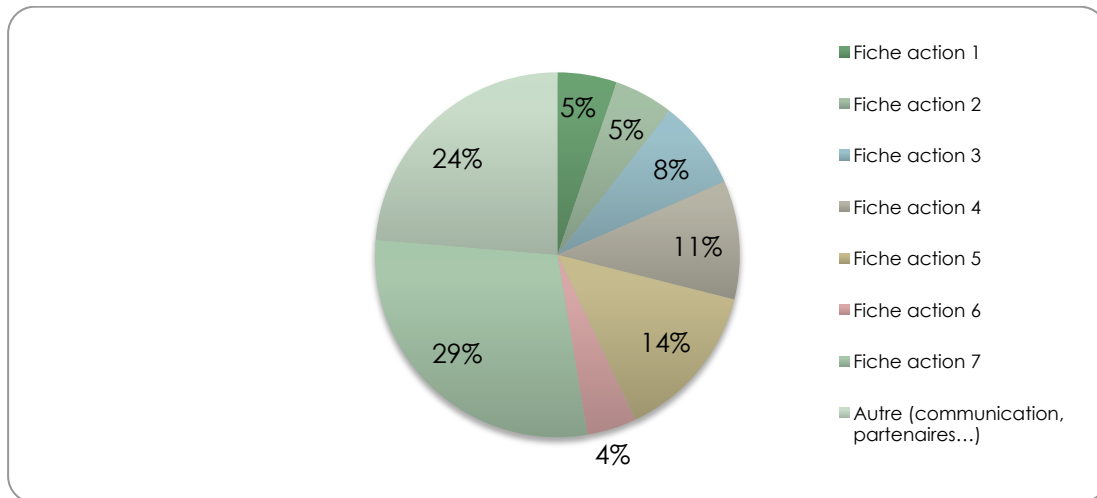
Tableau 1 : Types de rencontres en 2019

Types de rencontres 2019	
Animation individuelle	38
Animation collective	1
Réunion InterGal/Réseau rural	10
RDV de suivi projet	46
Réunion institutionnelle	15
RDV partenaires du territoire	4
Autre	2
TOTAL	116

Ce tableau révèle que la plupart des actions d'animation se font auprès des porteurs de projets directement, dans un format de rencontre individuelle. Les actions collectives n'ont pas été très nombreuses, notamment en raison d'une dynamique de projets assez forte. En 2019, **l'animation consiste donc principalement à travailler directement sur les projets proposés par les acteurs afin de les conseiller ou éventuellement de les réorienter mais peu à faire émerger de nouveaux projets sur des thématiques particulières.**

Par ailleurs, il est à noter que 33 actions d'animation ont concerné la fiche action 7, coopération lancée début 2019. **L'accompagnement des porteurs de projets sur cette mesure a donc mobilisé largement l'équipe technique du GAL sur l'année 2019.**

Figure 2 : Répartition des temps d'animation, de rencontres en fonction des fiches-actions



▪ La communication

La communication sur le programme s'est faite surtout en début de programmation, entre 2014 et 2018. La situation interne de la structure porteuse du GAL en 2018 (le Pays Gapençais), l'organisation du transfert à la communauté d'agglomération et le grand nombre de projets déjà déposés ont engendré une charge de travail assez conséquente sur d'autres missions. Les actions de communication ont donc été progressivement diminuées. En 2019, le lancement de la mesure 19.3 coopération a permis de relancer une dynamique de communication, notamment au travers de réunions collectives organisées par le Réseau Rural Régional. **Sur l'année 2019, la communication s'est exclusivement faite au travers du site Internet de la CAGTD par le lancement des AAP.**

4. Les formations suivies durant l'année

Le 2^{ème} ETP recruté en juillet 2019 a suivi à l'automne une formation organisée par l'ASP sur les outils de gestion et d'instruction.

D. Etat d'avancement de la programmation au 31 décembre 2019

1. Etat de la programmation globale depuis le début de la programmation

Depuis le début de la programmation et jusqu'au 31 décembre 2019, le GAL du Pays gapençais a programmé :

- ✓ 49 dossiers sur la 19.2
- ✓ 2 dossiers sur la 19.3 (2 soutiens préparatoires)

Les 49 dossiers programmés sur la 19.2 et en cours de réalisation représentent une programmation de **83,71%** de l'enveloppe totale de FEADER accordée (1 470 790.26 €).

Tableau 2 : Etat de la maquette au 31 décembre 2019 (programmation)

	Fiche 1	Fiche 2	Fiche 3	Fiche 4	Fiche 5	Fiche 6
Nombre de dossiers programmés	3	4	10	15	12	5
% programmation	27,01%	76,94%	89,64%	92,98%	95,11%	100,00%
Reste à consommer	129 404,79 €	32 765,95 €	37 297,48 €	24 661,04 €	15 421,97 €	0,00 €
Enveloppe FEADER totale attribuée	1 470 790,26 €		83,71%			
Enveloppe FEADER programmée	1 231 239,04 €					
Enveloppe FEADER restante	239 551,23 €					

2. Etat des paiements global

Au 31 décembre 2019, le GAL du Pays Gapençais a traité **25 demandes de paiement** (14 acomptes et 11 soldes). Cela représente 23 projets :

- ✓ 12 dossiers ayant reçu un premier acompte
- ✓ 9 dossiers soldés
- ✓ 1 dossier en cours de solde (paiement pré-liquidé en décembre 2019)
- ✓ 1 dossier en cours de solde (en cours de traitement par le GAL)

Il est à noter que sur les 11 soldes traités, seuls 3 projets sont en sous-réalisation (très minime pour 2 dossiers car inférieure à 1000 € de FEADER). En terme financier, ces 23 paiements déjà effectués (les 2 soldes en cours de paiement ne sont pas comptabilisés ici) représentent 556 553,92 € d'aides publiques **dont 333 932,35 € de FEADER** et 222 621,57 € de CPN.

Le taux de paiement par rapport au montant engagé sur OSIRIS (1 108 652,17€) est de 30,12 %.

Tableau 3 : Etat des paiements au 31 décembre 2019

	Fiche action 1	Fiche action 2	Fiche action 3	Fiche action 4	Fiche action 5	Fiche action 6	Fiche action 7
Montant payé FEADER	37 698,35 €	0,00 €	132 970,78 €	55 740,60 €	97 669,79 €	9 852,83 €	0,00 €
Total FEADER payé 19.2	333 932,35 €						
Total FEADER payé 19.3							0,00 €

Un seul projet payé (sur un acompte) a concerné un paiement de la CCBD, seul autre cofinancier du dispositif LEADER Pays Gapençais.

Les visites sur place se font dans le cadre des demandes de solde et uniquement pour les projets matériels. **Sur les 11 projets soldés (ou en cours de solde en 2019), 8 visites sur place ont été effectuées dont 5 en 2019.**

3. Activité de l'année 2019

- **Appels à propositions lancés en 2019**

Tableau 4 : Les vagues de clôture des AAP en 2019

	Les AAP lancés en 2019					
Fiche action 1	07/01/2019	04/03/2019	06/05/2019		10/10/2019	
Fiche action 2	07/01/2019	04/03/2019	06/05/2019		10/10/2019	20/12/2019
Fiche action 3		04/03/2019			10/10/2019	20/12/2019
Fiche action 4		04/03/2019			10/10/2019	
Fiche action 5		04/03/2019			10/10/2019	
Fiche action 6		04/03/2019				
Coopération	07/01/2019	04/03/2019	06/05/2019	31/07/2019	10/10/2019	20/12/2019
Soutien Préparatoire	Ouvert en continu					

En 2019, 6 vagues de clôture ont été proposées aux porteurs de projets sur le territoire. Toutes n'ont pas concerné toutes les fiches actions. Ainsi, par exemple, seul l'AAP de la fiche 7 (coopération) a été lancé pour une vague de clôture le 31 juillet 2019.

Les AAP relatifs aux 3 premières vagues de clôture de 2019 (7 janvier 2019, 4 mars 2019 et 6 mai 2019) ainsi que le soutien préparatoire, ont été lancés fin 2018. L'année 2019 a été marquée par le lancement de la mesure 19.3, coopération.

- **Etat des AAP conduits dans l'année**

- Nombre de dossiers reçus/AAP/Fiches

Au 31 décembre 2019, 86 fiches projets ont été déposées auprès du GAL Pays Gapençais, **dont 29 déposées en 2019** comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Nombre de projets déposés pour chaque vague de clôture en 2019

Fiche action	Numéro AAP	Montant FEADER	Date de clôture	Nombre de projets déposés	Numéro du lot
1	228-2018-AAP2-01	65 000,00 €	07/01/2019	0	/
2	228-2018-AAP2-02	53 000,00 €	07/01/2019	0	/
7- Coopération	228-2018-AAP2-08	200 000,00 €	07/01/2019	0	/
1	228-2018-AAP2-01	65 000,00 €	04/03/2019	0	
2	228-2018-AAP2-02	53 000,00 €	04/03/2019	1	17
3	228-2018-AAP2-03	37 000,00 €	04/03/2019	0	

4	228-2018-AAP2-04	60 000,00 €	04/03/2019	4	18
5	228-2018-AAP2-05	47 000,00 €	04/03/2019	1	19
6	228-2018-AAP2-06	60 000,00 €	04/03/2019	2	20
7- Soutien préparatoire	228-2018-AAP2-07	50 000,00 €	Permanent	6	Absence de lot
7- Coopération	228-2018-AAP2-08	200 000,00 €	04/03/2019	2	21
1	228-2018-AAP2-01	65 000,00 €	06/05/2019	1	22
2	228-2018-AAP2-02	53 000,00 €	06/05/2019	0	
7- Coopération	228-2018-AAP2-08	200 000,00 €	06/05/2019	1	23
7- Coopération	228-2019-AAP1-08	363 721,41 €	31/07/2019	1	24
1	228-2019-AAP1-01	78 550,00 €	10/10/2019	2	25
2	228-2019-AAP1-02	27 050,00 €	10/10/2019	0	
3	228-2019-AAP1-03	37 300,00 €	10/10/2019	0	
4	228-2019-AAP1-04	24 660,00 €	10/10/2019	2	26
5	228-2019-AAP1-05	15 420,00 €	10/10/2019	1	27
7- Coopération	228-2019-AAP2-08	325 000,00 €	10/10/2019	2	28
2	228-2019-AAP2-02	27 050,00 €	20/12/2019	2	29
3	228-2019-AAP2-03	37 300,00 €	20/12/2019	0	
7- Coopération	228-2019-AAP2-08	325 000,00 €	20/12/2019	1	30
Nombre de projets déposés sur les AAP en 2019				29	

- Nombre de dossiers ayant obtenu un avis favorable par fiche action

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de fiches projets déposées par fiche action en 2019 et le nombre de projets ayant obtenu un avis d'opportunité favorable :

Tableau 6 : Nombre de fiches projets déposées et projets retenus par fiche action en 2019

Fiche action	Nombre de fiches projets déposées en 2019	Nombre de projets ayant obtenus un avis d'opportunité favorable
1	3	3
2	3	3
3	0	0
4	6	4
5	2	2
6	2	2
7	7	4
Soutien préparatoire	6	6
	29	24

Sur les 29 projets déposés en 2019 (fiches projets) :

- **12 ont fait l'objet d'un dépôt de formulaire de demande d'aide sur la 19.2**
 - **10 ont fait l'objet d'un dépôt de formulaire de demande d'aide sur la 19.3** (6 soutiens préparatoires et 4 projets de coopération)
 - 5 ont obtenu un avis défavorable de la part du Comité de programmation
 - 2 seront déposés en 2020 (vague du 20/12/2019)
- **Nombre de dossiers de demande de subventions /fiches**
 - Nombre, porteur de projet, objet et montant des dossiers sélectionnés/programmés

En 2019, 22 formulaires de demande de subvention ont été déposés : 12 sur la 19.2 et 10 sur la 19.3 :

Tableau 7 : Liste des 22 projets ayant été déposés (formulaire de demande de subvention)

Fiche action	Porteur de projet	Intitulé du projet
Fiche 1	Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	Développement marketing de la nouvelle stratégie touristique du territoire Serre-Ponçon Val d'Avance
	Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	Animation de la Maison du Vigneron
	Espace Culturel de Chaillol	La montagne ouverte, une création musicale et théâtrale avec la participation d'enfants et d'adolescents des Hautes-Alpes.
Fiche 2	Association Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne des Hautes Alpes	Action de sensibilisation des acteurs locaux à l'intérêt des monnaies locales complémentaires
Fiche 4	La Juncha	Création d'un magasin Biocoop dans le Champsaur
	Boulangerie DUMAS	Valorisation et modernisation de la production en circuit court
	Le 69 La Pizzeria au Bout du Monde	Dynamisation du territoire du Buëch autour d'un projet de développement de restauration locale et de qualité
	Le Facteur du pain	Création d'une boulangerie, d'un commerce multi services de proximité et développement des tournées
Fiche 5	ESKIVE	ESKIVE : création d'une structure sportive et de loisirs axée sur la pratique de la montagne
Fiche 6	SAS le petit randonneur	Création d'un Musée sur l'Argousier
	Coodyssée	Création d'une organisation dédiée à l'activité de formation
	Centre Populaire d'Enseignement des Alpes du Sud	Entreprendre au féminin- favoriser l'entrepreneuriat dans les territoires ruraux
12 projets 19.2		
Fiche 7 coopération	Association des Amis de l'Abbaye de Clausonne	Valorisation des sites chalaisiens par les abbayes de Clausonne et Boscodon
	Communauté de communes Buech Dévoluy	Conception d'un produit touristique ferroviaire entre Diois et Buëch Dévoluy
	Association des compagnons du fruit bio des Alpes	Coopération pour la production et la valorisation de la pomme et poire bios des Alpes
	Chambre d'Agriculture 05	Coopération pour la production et la

		valorisation de la pomme et poire bios des Alpes
Fiche 7 - soutien préparatoire	Association des amis de l'abbaye de Clausonne	SP - ITAC - Itinéraires de transhumance des Abbayes Chalaisiennes.
	UDESS 05	Cluster 05 Innovation sociale
	Ludambule	SP - Coopération de ludothèques rurales pour faire vivre ludiquement la transition énergétique, pour le mieux-être de tou.t.es
	SymEnergies 05	SP -Sensibiliser les enfants à la transition énergétique, aux énergies renouvelables et à la mobilité décarbonée
	ADRETS	SP - Sur la route des savoirs de base
	Greta Alpes Provence	Formation du bâtiment en transition numérique
10 projets 19.3		

Compte-tenu des délais de vote des dossiers, sur les 22 projets déposés, seulement 8 projets ont pu être programmés durant l'année 2019, dont 2 sur la 19.3 dans le cadre du soutien préparatoire et 6 sur la 19.2 (vague du 4 mars 2019).

Par ailleurs, un projet déposé en 2018 a dû être programmé en janvier 2019 en raison d'une erreur lors de son premier vote Région.

En 2019, 9 projets ont donc été programmés, ce qui porte le montant FEADER programmé en 2019 à 232 654.37 € dont :

- **225 507,13 € pour la 19.2**
- **7 147,24 € pour la 19.3**

Tableau 8 : Projets programmés en 2019 sur la 19.2 et 19.3

Fiche action	Porteur de projet	N° du lot	Montant FEADER programmé
Fiche 2	Association Monnaie Locale Complémentaire et Citoyenne des Hautes Alpes	17	26 640,94 €
Fiche 3	Association Mobil'idées	13	37 425,54 €
Fiche 4	La Juncha	18	35 922,04 €
	Boulangerie DUMAS	18	33 590,97 €
Fiche 5	ESKIVE	19	31 903,75 €
Fiche 6	Coodyssée	20	22 731,30 €
	Centre Populaire d'Enseignement des Alpes du Sud	20	37 292,59 €
Fiche 7 - soutien préparatoire	Association des Amis de l'Abbaye de Clausonne	Absence de lot	3 565,62 €
	UDESS 05		3 581,62 €
TOTAL			232 654,37 €

Ce nombre peut paraître faible en comparaison au nombre de dossiers programmés en 2018 (39 dossiers) mais s'explique car très peu d'AAP ont été lancés courant 2018, la dernière vague de 2018 se clôturant le 22/01/2018. Tous les projets ayant été déposés le 22/01/2018 ont été programmés en 2018.

- Nombre et objet de dossiers irrecevables

Aucun dossier n'a été déclaré irrecevable en 2019.

- Nombre de dossiers non proposés à la programmation

Tous les projets déposés (et pouvant être programmés) ont été proposés à la programmation.

▪ **Nombre de dossiers concernés par une procédure de Marchés Publics**

Sur les 22 projets déposés en 2019, 11 projets sont concernés par une procédure de marché public. En effet, 6 porteurs de projets ont été qualifiés OQDP et 3 porteurs de projets sont publics (syndicat mixte et EPCI).

4. Evolution de la maquette financière

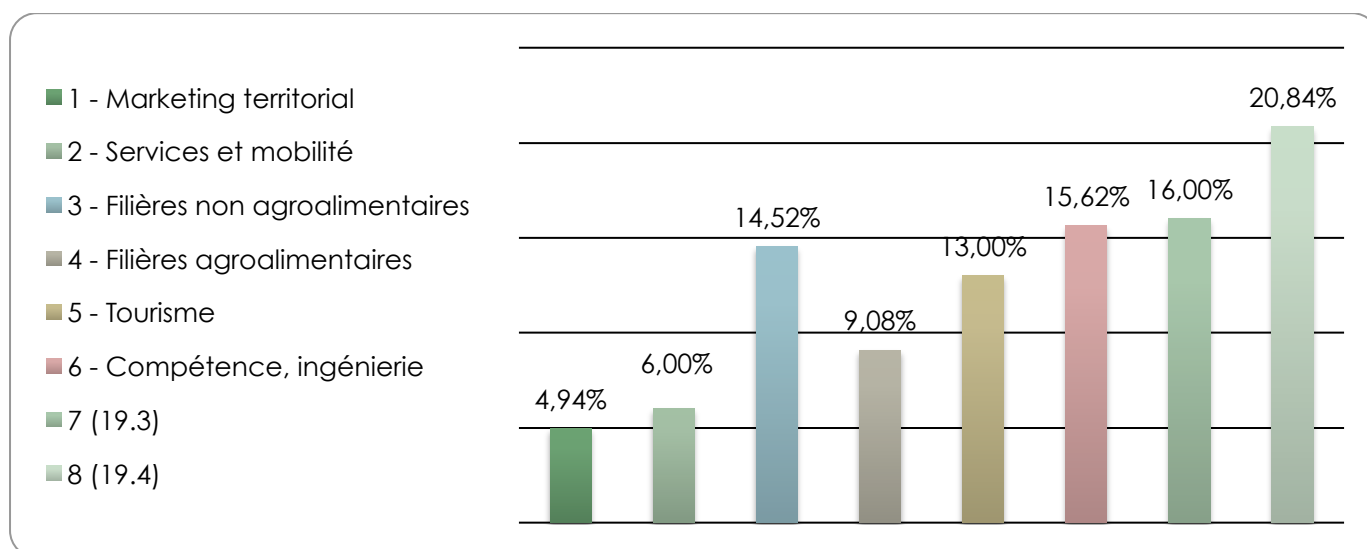
Le montant total de la maquette financière de FEADER allouée au GAL sur la période 2014 – 2020 s'élève à 2 273 258, 80 €, soit 3 788 764,67 € d'euros d'aides publiques (en tenant compte des contreparties publiques nationales).

La répartition financière initiale était la suivante :

Tableau 9 : Répartition initiale de la maquette financière du GAL

Fiche-action	FEADER	Total contreparties nationales	Total du cofinancement (FEADER + contrepartie nationale)
1 - Marketing territorial	112 298,98 €	74 865,99 €	187 164,97 €
2 - Services et mobilité	136 395,53 €	90 930,35 €	227 325,88 €
3 - Filières non agroalimentaires	330 077,18 €	220 051,45 €	550 128,63 €
4 - Filières agroalimentaires	206 411,90 €	137 607,93 €	344 019,83 €
5 - Tourisme	295 523,64 €	197 015,76 €	492 539,40 €
6 - Compétence, ingénierie	355 083,03 €	236 722,02 €	591 805,05 €
7 (19.3)	363 721,41 €	242 480,94 €	606 202,35 €
8 (19.4)	473 747,13 €	315 831,42 €	789 578,55 €
	2 273 258,80 €	1 515 505,87 €	3 788 764,67 €

Figure 3 : Répartition initiale du FEADER en fonction des fiches 19.2, 19.3 et 19.4



La fiche action 6 était la plus dotée de la 19.2.

Deux transferts d'enveloppe ont eu lieu en 2017 puis en 2018 afin d'adapter la maquette aux besoins du territoire. En effet, les enveloppes allouées sur les thématiques de valorisation des ressources des ressources locales et de structuration de filières, surtout agroalimentaires, avaient été sous-estimées, au contraire de l'enveloppe dédiée à « l'entrepreneuriat » qui paraissait trop élevé au regard des besoins réels du territoire.

Puis en 2019, 2 nouveaux transferts d'enveloppe ont été effectués lors des Comités de programmation de septembre et novembre 2019 :

- **13 septembre 2019** : la fiche 6 (sur laquelle il restait un montant trop faible de FEADER pour financer un projet intéressant) a été vidée et 35 000 € ont été ponctionnés sur l'enveloppe de la 19.3. Les fiches 1 et 4 ont été réabondées
- **26 novembre 2019** : le solde d'un dossier en sous-réalisation sur la fiche 6 a permis de réinjecter un montant non négligeable de FEADER (5 700 € environ) qui a été transféré sur la fiche 2

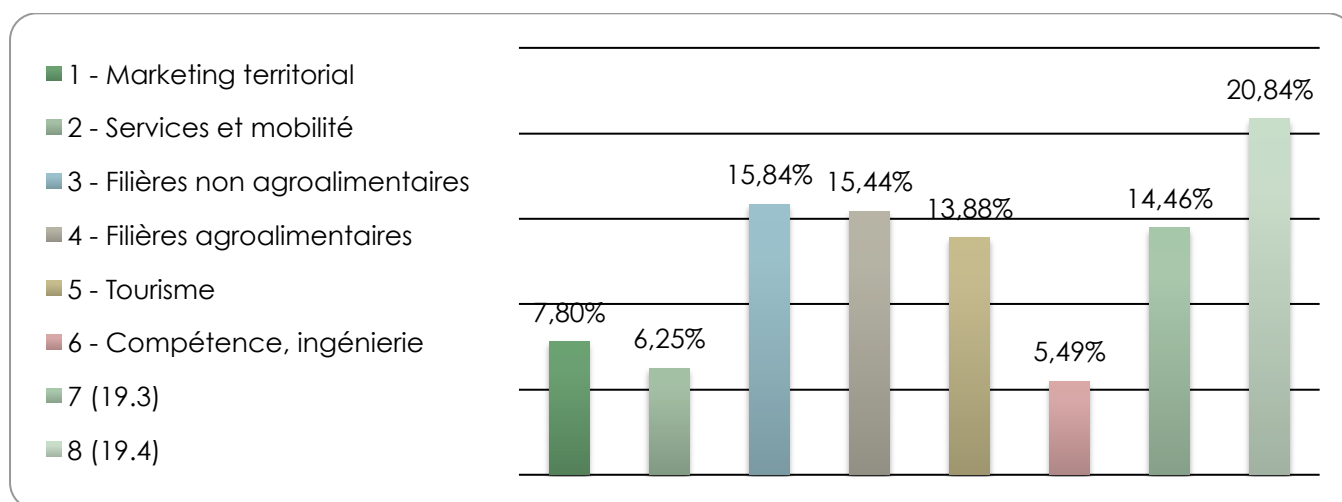
La maquette financière annexée à la convention AG/OP/GAP est désormais :

Tableau 10 : Répartition actuelle de la maquette du GAL

Fiche-action	FEADER	Total contreparties nationales	Total du cofinancement (FEADER + contrepartie nationale)
1 - Marketing territorial	177 298,98 €	118 199,32 €	295 498,30 €
2 - Services et mobilité	142 109,71 €	94 739,80 €	236 849,51 €
3 - Filières non agroalimentaires	360 077,18 €	240 051,45 €	600 128,63 €
4 - Filières agroalimentaires	351 072,94 €	234 048,62 €	585 121,56 €
5 - Tourisme	315 523,64 €	210 349,09 €	525 872,73 €
6 - Compétence, ingénierie	124 707,82 €	83 138,54 €	207 846,36 €
7 (19.3)	328 721,41 €	219 147,61 €	547 869,02 €

8 (19.4)	473 747,13 €	315 831,42 €	789 578,55 €
	2 273 258,80 €	1 515 505,86 €	3 788 764,66 €

Figure 4 : Répartition du FEADER en fonction des fiches actions 19.2, 19.3 et 19.4



E. Procédures de supervision et de contrôle

1. Supervision et reperformance

▪ Supervision

De nouvelles règles concernant la supervision hiérarchique ont été annoncées lors du dernier trimestre 2018. Ainsi, tous les dossiers instruits (demande d'aide et de paiement) ont fait l'objet d'une supervision hiérarchique tracée et jointe au dossier. Depuis l'arrivée du 2^{ème} ETP courant 2019, l'organisation choisie pour la mise en œuvre de la supervision et la suivante :

- Les dossiers sont supervisés par l'une ou l'autre des deux chargées de missions LEADER (en fonction de la personne ayant instruit le dossier)
- Puis le responsable hiérarchique, également valideur dans OSIRIS, signe les supervisions.

Cette organisation permet à l'équipe technique un travail plus fluide et réactif, surtout pour les demandes de paiement.

▪ Reperformance

Devenue Autorité de Gestion pour le Programme de développement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur, **la Région est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du PDR**. A ce titre, elle a délégué une partie de ses tâches à d'autres organismes dont les Groupes d'Action Locale du territoire régional pour la mise en place de la mesure 19 du PDR.

Bien qu'elle délègue certaines de ses missions, l'Autorité de gestion conserve l'entière responsabilité de la gestion et des corrections liées à la mise en œuvre de ces missions. **A ce titre, elle doit mettre en place un dispositif de contrôle des tâches déléguées.**

La procédure de contrôle de délégation a été définie et transmise aux organismes délégués sous la forme d'une note de procédure (version 1 du 10 décembre 2018).

L'objectif du contrôle de délégation est de permettre à l'Autorité de gestion de s'assurer de la réalisation des missions déléguées, en conformité avec les procédures et la réglementation. Dans l'éventualité où ces contrôles mettraient en évidence des défaillances, ils permettent également à l'Autorité de gestion de demander aux services délégataires de procéder aux réajustements nécessaires. Cette démarche s'inscrit dans le travail d'identification et de maîtrise des risques pesant sur le Programme régional.

Concernant le GAL du Pays Gapençais, le contrôle s'est déroulé le 27 mars 2019, en présence de :

- Alyson Eyraud, animatrice/gestionnaire LEADER
- Julie Mouret, animatrice/gestionnaire LEADER

Suite au contrôle, un rapport provisoire a été transmis au GAL le 30 juillet 2019 auquel le GAL a apporté des éléments d'explication le 13 septembre 2019. **Enfin, le 6 novembre 2019, l'AG a transmis le rapport de contrôle de délégation définitif.**

En résumé, la mission de contrôle a porté sur des points liés à la délégation des tâches qui sont confiées au GAL dans le cadre de la convention signée pour le programme LEADER (FEADER).

Les échanges avec l'équipe pour mener les contrôles ont permis de mettre en avant **de fortes difficultés en début de programmation, liées à l'absence de l'outil d'instruction ou d'un outil incomplet ou non opérationnel.** Le manque de procédures définies clairement a également engendré des difficultés pour les agents dans leur travail et a été un facteur de retard de programmation sur les premières années.

Depuis fin 2017, la situation s'améliore avec des procédures plus claires et la stabilisation de l'outil d'instruction.

De manière générale, **le GAL dispose des moyens nécessaires pour mener les missions qui lui sont confiées par la Région et faisait partie des premiers GAL à démarrer la programmation des projets.** Le comité de programmation est très actif et investi. Depuis le 1er janvier 2019, le programme est porté par la communauté d'agglomération de Gap et non plus le Pays Gapençais. Ce changement de structure initié dans le courant de l'année 2018 a provoqué des départs d'agents et un ralentissement de la programmation. **Malgré cela, le taux de programmation du GAL est important.**

Le GAL échange régulièrement avec ses homologues de la Région et participe aux formations proposées par la Région (sauf incompatibilité de calendrier).

A noter un changement d'équipe complet depuis 2019 sans tuilage systématique.

L'accompagnement des bénéficiaires aux différentes phases du projet reste un objectif fort au sein du GAL.

Au vu de cet exercice de contrôle et des éléments apportés, l'Autorité de Gestion formule 2 recommandations dont une intermédiaire et une mineure :

- Veiller à compléter tous les dossiers avant contrôle ou archivage et assurer leur identification et traçabilité (dont analyse menées)
- Informer l'Autorité de Gestion des périodes de vacances/mobilités futures en prévision de la fin de programmation

Le GAL a bien pris note de ces recommandations et a déjà commencé fin 2019 à mettre en place des mesures correctrices.

2. Contrôles ASP

Nombre de dossiers sélectionnés pour contrôles par l'ASP dans l'année 2019 :

- ✓ Contrôle Sur Place (CSP) : 0 dossiers sélectionnés
- ✓ Contrôle de Conformité (CCF) : 2 dossiers sélectionnés sur la campagne 2018 (paiements effectués en 2018)

Les deux dossiers en CCF ont été transmis à l'Agence de Services et de Paiement début 2019. Il est à noter que, pour ce type de contrôle, et au contraire du CSP (Contrôle sur Place), le porteur de projet n'est pas informé de la mise en contrôle de son dossier.

Le contrôle du premier dossier s'est terminé le 5 décembre 2019, après une phase contradictoire entre le GAL et l'ASP afin d'apporter des précisions sur le dossier. Aucune anomalie financière n'a été retenue.

Le deuxième contrôle est toujours en cours auprès de l'ASP.

3. Autres contrôles

Par ailleurs, un dossier relevant de la mesure 19.4 a été sélectionné pour un contrôle de la C3OP dans le cadre de ses travaux d'audit 2019 sur la certification des comptes Feader 2018 de l'ASP. Il s'agit d'une mesure gérée par l'Autorité de Gestion (mesure 19.4 relative à l'animation et la gestion du GAL), donc le GAL n'est pas en lien direct avec l'organisme de contrôle sur ce dossier.

F. Démarches évaluatives

Le processus d'évaluation prévoit deux évaluations distinctes:

« Concernant l'évaluation de LEADER, un domaine prioritaire n°1 a été identifié, il s'agit du domaine 6B qui doit permettre d'évaluer « dans quelle mesure les interventions du Programme de Développement Rural ont soutenu le développement local dans les zones rurales ? ».

En termes d'obligations réglementaires en matière d'évaluation, 2 indicateurs de résultats rattachés au domaine 6B concernent LEADER. Cela signifie que des valeurs cibles à atteindre à l'horizon 2023 sont associées à ces 2 indicateurs :

- *Indicateur O18 « Population concernée par les groupes d'action locale » : la valeur cible à atteindre pour 2023 est de 800 000 habitants pour l'ensemble des territoires des GAL. Cette valeur cible a été atteinte à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER. La population totale couverte par les territoires des GAL est de 875 435 habitants.*

• Indicateur R24 « Nombre d'emplois créés dans les projets soutenus par LEADER » : la valeur cible à atteindre pour 2023 est un objectif collectif de création de 270 emplois pour l'ensemble des GAL.

Le nombre d'emplois créés pour atteindre cette valeur cible sera collecté annuellement par l'Autorité de gestion au plus tard le 30 mars de chaque année sur la base des projets soldés de l'année N-1. La valeur issue de cet indicateur viendra alimenter le Rapport de Mise en Œuvre (RAMO) élaboré chaque année par l'Autorité de gestion. Rappel : cet indicateur doit être collecté pour chaque projet soldé.

Les GAL ont, par ailleurs, l'obligation d'évaluer leur stratégie locale de développement (cf. RUE n°1303/20113 – art. 34.3). A cet effet, un cadre commun d'évaluation LEADER 2014-2020 a été co-élaboré par la Région, les GAL et le Réseau Rural régional et propose une méthodologie d'évaluation autour de 3 grandes questions évaluatives et de plusieurs outils de collecte. »

1. Démarche évaluative obligatoire

Pour déterminer les indicateurs de résultats, il est demandé aux porteurs déposant une demande de paiement de remplir une annexe récapitulant les indicateurs.

Le domaine prioritaire est commun à toutes les fiches actions; il s'agit de l'indicateur 6B/T23 relatif aux emplois créés dans les projets soutenus. Le domaine prioritaire secondaire est propre à chaque fiche action. Il a été déterminé par l'Autorité de gestion :

- ✓ Fiche action 1: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 2: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 3: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 4: Indicateur 3A/O4– Nombre d'exploitations
- ✓ Fiche action 5: Indicateur 6B/O15—Nombre d'habitant bénéficiant de meilleurs services
- ✓ Fiche action 6: Indicateur 6A/T20– Emplois créés dans les projets soutenus

Les résultats des premières demandes de paiements (pour la 19.2 uniquement) sont inscrits dans OSIRIS et dans un tableau élaboré par l'équipe technique ci-dessous.

Tableau 11 : Indicateurs récoltés pour dossiers ayant reçu un paiement

Nom du porteur	N°	Etat d'avancement	Fiche action	Domaine prioritaire	Données	Domaine secondaire	Données
Franck AMAR	RPAC190218GA2280003	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
Antoine LE MAGADURE	RPAC190217GA2280008	soldé	TO4	6B	0	3A/O4	1
La Juncha	RPAC190218GA2280015	soldé	TO6	6B	0	6A/T20	0
Anne ROBICHON	RPAC190217GA2280001	soldé	TO3	6B	0	6B/O15	11043
Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	RPAC190218GA2280014	soldé	TO5	6B	1	6B/O15	7400
Luc BERNARD	RPAC190218GA2280011	soldé	TO3	6B	0	6B/O15	7553
Laboratoire Acanthis	RPAC190217GA2280002	Soldé	TO3	6B	2	6B/O15	79544

Parc National des Ecrins	RPAC190218GA2280002	soldé	TO1	6B	0	6B/O15	11091
Laboratoire Acanthis	RPAC190217GA2280003	soldé	TO3	6B	2	6B/O15	79544
Lycée Agricole des Hautes-Alpes	RPAC190217GA2280005	DP2	TO4	6B	0	3A/O4	1
Stéphanie CARTERON	RPAC190217GA2280007	DP1	TO4	6B	0	3A/O4	1
Echanges Paysans 05	RPAC190217GA2280004	DP1	TO4	6B	1	3A/O4	1
La Fromagerie du Champsaur	RPAC190218GA2280004	DP1	TO4	6B	0,75	3A/O4	1
SAS RGI	RPAC190218GA2280013	DP1	TO5	6B	0	6B/O15	79544
AGRIBIO 05	RPAC190218GA2280018	DP1	TO1	6B	0	6B/O15	79544
ERDG	RPAC190218GA2280021	DP1	TO3	6B	0,5	6B/O15	77272
Emmanuel DANJOU	RPAC190218GA2280033	DP1	TO5	6B	0	6B/O15	35193
GSA 05	RPAC190218GA2280034	DP1	TO5	6B	0,33	6B/O15	7276
Association Mobil'idées	RPAC190218GA2280022	DP1	TO3	6B	1	6B/O15	35193

La création d'emploi est le domaine prioritaire du programme LEADER, celui qui est regardé en premier pour tous les projets. Sur le GAL du Pays Gapençais, **25 projets prévoient la création d'emploi pour un total de 31.48 ETP**. L'emploi est donc un axe important dans les projets LEADER sur le Pays Gapençais.

Le tableau ci-dessus montre que, pour les 19 projets ayant reçu un paiement, LEADER a permis la création de 8.33 ETP.

2. Démarche évaluative complémentaire : évaluation à mi-parcours

En collaboration avec le réseau rural, l'autorité de gestion et les GAL PACA, plusieurs documents communs ont été mis en place concernant l'évaluation *in itinere* du programme LEADER dans une démarche d'amélioration continue.

Il s'agit de :

- ✓ Un tableau de suivi des réunions du comité de programmation
- ✓ Un tableau de suivi des actions de communication Un tableau de suivi de l'animation territoriale
- ✓ Un tableau de suivi des projets
- ✓ Deux questionnaires destinés :
 - Aux membres du comité de programmation, concernant la qualité de son fonctionnement – des versions papiers des questionnaires sont fournis aux membres durant les comités, ils sont ensuite saisis informatiquement par l'équipe du GAL.
 - Aux porteurs de projet, concernant la qualité de la procédure de dépôt de demande d'aide – deux formulaires leur sont fournis (l'un au début du projet et l'autre à la fin).

Grâce à ces éléments de collecte, l'équipe technique a pu réaliser **en interne l'évaluation à mi-parcours du GAL Pays Gapençais en 2019**. Un rapport a été produit et transmis à l'Autorité de Gestion dans les délais impartis.

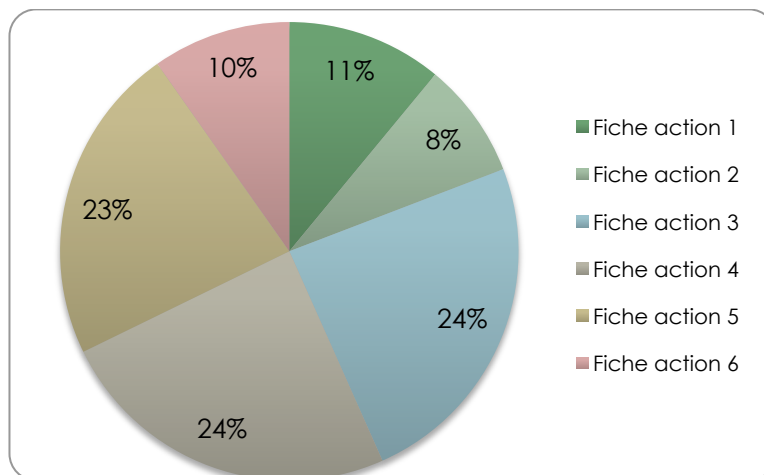
Pour résumer, ci-dessous, quelques résultats de cette évaluation :

▪ **Répartition des projets et du FEADER en fonction des fiches actions 19.2**

Sur la 19.2, **49 projets ont été programmés**, ce qui représente un montant total de FEADER programmé de **1 231 239,04 €**.

Ci-dessous, un graphique proposant une représentation de la répartition du FEADER programmé en fonction des fiches action (en pourcentage).

Figure 5 : Répartition de l'enveloppe FEADER en fonction des fiches actions 19.2



▪ **Dimensionnement des projets**

Sur le GAL, le plancher minimal de la 19.2 est de 10 000€ tandis que le plafond maximal est de 150 000€ pour la fiche action 3 et 100 000 € pour les autres fiches action. La moitié des projets ont un budget total inférieur à 70 000€. Les petits et moyens projets sont donc fortement favorisés sur le territoire, ce qui est cohérent avec la taille des structures porteuses déposant une demande d'aide.

La seconde moitié des projets est répartie sur :

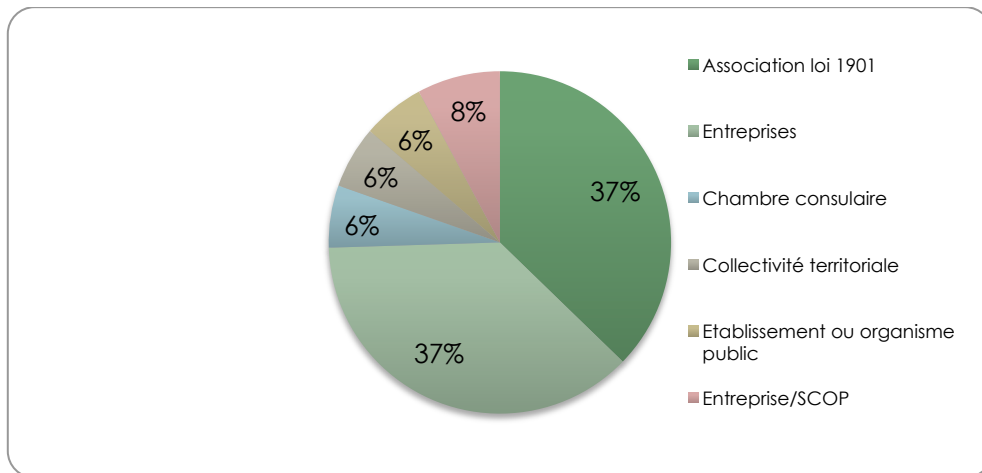
- les projets moyens (moyenne haute) : 16 projets ont un budget total entre 70 000€ et 100 000€.
- les projets de grande envergure : 5 projets ont un budget total entre 100 000€ et 150 000€.

▪ **La typologie des porteurs de projets**

Note : sont pris en compte les dossiers en cours d'instruction, en attente de conventionnement ou conventionnés sur la 19.2. 51 projets sont donc concernés par les statistiques suivantes.

Les associations et les entreprises, avec 19 projets chacune soit 37,25% des dossiers, sont les organismes ayant le plus bénéficié de la programmation actuellement. En tout, le secteur privé représente 82.35% des projets (42 dossiers).

Figure 6 : Typologie des porteurs de projets



▪ Cofinancements

La Contrepartie Publique Nationale (CPN) provient de trois sources sur le territoire du Pays Gapençais :

- ✓ La Région : pour 100 % des dossiers
- ✓ La Communauté de communes Buëch Dévoluy pour 5 dossiers (ce qui représente 12 100€ de CPN)
- ✓ L'autofinancement public appelant du FEADER pour 1 dossier (ce qui représente 5 120,82€ de CPN)

Ces chiffres sont fournis sur la 19.2 et la 19.3.

G. Les perspectives pour l'année 2020

1. Perspectives de programmation pour l'année 2020

Plusieurs facteurs interviennent dans l'estimation du nombre de dossiers à recevoir pour l'année 2020.

Pour commencer, concernant la 19.2, la problématique d'enveloppe qui a pesé sur toute l'année écoulée laisse envisager une accalmie qui va continuer sur le début 2020. En effet, seules les fiches actions 2 et 3 sont encore dotées. Ces reliquats devraient être entièrement consommés lors du premier semestre 2020 avec l'opportunité de deux projets pour le Coprog de janvier (fiche action 2) et celle d'un projet lors du second qui interviendra fin mai-début juin. Il sera alors nécessaire d'attendre le vote des maquettes financières et AAP abondés qui interviendra lors de ce second Coprog. Par ailleurs, il n'est pas possible d'envisager une date de Coprog avant cette échéance en raison du calendrier électoral du printemps, calendrier qui laisse supposer un remaniement du chorum et qui nécessite une suspension temporaire des Comités de programmation. Ce premier semestre 2020 sera donc relativement calme pour la 19.2 avec trois projets à la clé.

Une fois le réabondement effectif, nous pouvons estimer à une dizaine le nombre de projets qui seront déposés. Plusieurs porteurs ont déjà pris contact avec l'équipe technique pour en savoir plus sur le calendrier post réabondement. Le territoire du Gapençais étant très dynamique sur le programme LEADER, il est probable que la majorité de la nouvelle enveloppe sera engagée au 31 décembre 2020.

Pour la 19.3, l'estimation est plus simple en raison des soutiens préparatoires. En effet, 6 ont été déposés au cours de l'année 2019. S'il est impossible de savoir avec certitude si tous aboutiront à un projet de coopération, nous pouvons estimer que la grande majorité déposera un dossier au cours de l'année 2020. Ce chiffre est actuellement estimé à 6. A cela, nous devons ajouter les projets de coopération qui sont initiés sur un autre territoire que le nôtre (soutiens préparatoires en cours auprès d'autres GAL). Suite à cela, l'enveloppe dédiée à la 19.3 devrait être vidée.

En terme de paiement, 29 demandes de soldes sont normalement à prévoir au cours de cette année 2020. Pour les demandes de paiement intermédiaire, il est plus difficile d'en évaluer le nombre. Nous estimons qu'environ une vingtaine de demandes de paiements intermédiaire auront lieu.

2. Montant estimatif encadré par une aide d'Etat pour l'année à venir :

Au vu des années précédentes et des estimations pour l'année 2020, les régimes d'aide concernés sont les suivants :

Régime 1 : Régime n°SA.43783 "Aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales" - Montant estimatif : 100 000 €. Ce régime d'aide est très utilisé par le GAL en raison des actions qu'il couvre, très proches de la stratégie du territoire. Le réabondement sera certes limité, mais au vu des différents projets en émergence qui parviennent au GAL, il est nécessaire de prévoir un montant conséquent sur ce régime d'aide.

Régime 2 : Régime n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 - Montant estimatif : 100 000 €. Au moins deux projets sont en émergence sur le territoire (dont un en phase d'instruction). Par ailleurs, même si les projets culturels sont peu communs sur le GAL, ils présentent en général des montants assez élevés.

Régime 3 : Régime n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 - Montant estimatif : 50 000 €. Ce régime a effectivement été beaucoup utilisé lors de la première année de programmation, en 2018. Le montant estimatif se base sur le montant global du réabondement ainsi que sur la dynamique territoriale observée lors de l'évaluation à mi-parcours (forte représentation des entreprises parmi les porteurs).